

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

8

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2012



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme MASLOUHI

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme MODDE (pouvoir M. MASSON) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MILLOT) - M. BORDAT (pouvoir Mme BERNARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** : M. HELIE

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

##### Lignes de tramway - Acquisition par la Ville des kiosques commerciaux

Madame Koenders, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La réalisation des lignes de tramway par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise s'est également traduite par une profonde requalification des espaces publics urbains, comme en témoigne notamment la nouvelle configuration des places Darcy et de la République.

Afin d'accompagner le réaménagement qualitatif des espaces publics pour les usagers et de conforter la dynamique commerciale, des kiosques destinés à l'accueil de commerces ou de services ont été réalisés par le Grand Dijon

La construction de ces kiosques est intervenue dans le cadre global des travaux d'aménagement prévus de façade à façade et en application notamment du procès-verbal de mise à disposition des emprises publiques liées au passage du tramway, établi entre la Ville de Dijon et le Grand Dijon.

Ces quatre kiosques sont situés place Darcy, esplanade Erasme et place de la République, pour deux d'entre eux.

Le Grand Dijon n'ayant pas vocation à conserver la propriété de ces équipements, ni à en assurer la gestion, il convient que la Ville procède à leur reprise.

Celle-ci interviendra moyennant le montant total de 280 000 € TTC, équivalant aux coûts de construction, d'aménagement et d'installation, qui sera acquitté selon l'échéancier suivant : un versement annuel de 46 666,67 €, pendant six années, à compter de janvier 2013.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider, dans le cadre de la réalisation des lignes de tramway, la reprise dans le domaine public communal des quatre kiosques commerciaux et de leurs terrasses situés place Darcy, esplanade Erasme et place de la République ;

2- dire qu'il sera procédé à cette reprise sur la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise moyennant le versement d'un montant total de 280 000 € TTC correspondant aux coûts de construction, d'aménagement et d'installation de ces édifices, payable en six versements annuels de 46 666,67 €, le premier versement intervenant en janvier 2013 ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**